

REGLEMENT GENERAL

Championnat d'Auvergne- Rhône-Alpes KID 2017

ART.1 – DESIGNATION

La ligue Motocyclisme d'Auvergne- Rhône Alpes met en place pour 2017 un championnat d'Auvergne d'endurokid. Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à cette compétition est censée connaître le présent règlement. Elle s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. Après l'ouverture des engagements, aucune modification ne devra être apportée au règlement particulier, sauf cas de force majeure et sur décision du Jury. Le cas échéant, tous les concurrents doivent être informés du changement avant le départ. **Le règlement particulier de chaque épreuve doit être conforme au règlement général et aux règles techniques de sécurité de l'Enduro. Pour tout autre point du règlement, voir le règlement fédéral national.**

ART.2 – CALENDRIER (5 épreuves + bonus cross)

15 Avril	BRIOUDE - 43	MC BRIOUDE
22 Avril	Riom es Montagne - 15	Quad Moto Genticanes
29 Avril	Usson en Forez – 43	MC Ussonais
02 Septembre	Cayres – 43	MC de Barges
16 Septembre	Saint Vincent -43	MC DE L'EMBLAVEZ – 43
28 Octobre	Apchat – 63	Hard Moto

Pour les 65cc et 85cc, Le classement du championnat sera fait au cumul des 5 épreuves d'endurokid. La participation à 2 épreuves de motocross de la ligue auvergne, permettra aux pilotes d'avoir un bonus de 10 points.

Pour les 125cc espoirs, le classement sera fait au cumul des 5 épreuves d'endurokid. (Pas de bonus cross).

ART.3 – ENGAGEMENTS – INSCRIPTIONS

Ils devront être obligatoirement faits sur le site de la ligue Auvergne- Rhône Alpes (paiement sécurisé par carte bancaire) www.liguemotoauvergne.org ou motott.fr
Les inscriptions seront ouvertes jusqu'à 15 jours avant l'épreuve. (ou à 150 pilotes maxi)
Les pilotes qui n'ont pas payés avant ces 15 jours seront supprimés.

Le Championnat d'Auvergne Enduro Kid est ouvert aux pilotes licencié en Auvergne ou Rhône-Alpes, licencié NJ ou NCO. **Tout pilote participant à une épreuve du trophée de France doit impérativement avoir au minimum le guidon d'argent .** Pour chaque épreuve le montant de l'engagement est de 35 €. Pour la catégorie des Minikids : 20€ Les Licences dites « Licence 1 épreuve » ou « Licence à la journée » sont acceptées. **Licence à prendre directement sur le site de la FFM. Prix pour 2016 = 60€**
Les pilotes possédant ce type de licence seront classés uniquement sur l'épreuve concernée, mais ne pourront en aucun cas marquer des points au classement général du championnat.

ART. 4 – CATEGORIES ET NUMEROS DE COURSE

Demande de N° de course à faire par mail à Hervé Sauvayre : endurokidauvergne@gmail.com
Une fois validé, le N° de course **restera identique pour toute la saison.**

Les catégories sont les suivantes :

- Poussins (de 7 à 10 ans – 65cc maximum)
- Benjamins (de 9 à 11 ans – 85cc 2T maximum) Âge maxi : ne pas avoir 12 ans au 1^{er} janvier.
- Minimes (de 12 à 13 ans – 85cc 2T ou 150cc 4T maximum) Âge maxi : ne pas avoir 14 ans au 1^{er} janvier.
- Cadets (de 14 à 15 ans – 85cc 2T ou 150cc 4T maximum) Âge maxi : ne pas avoir 16 ans au 1^{er} janvier.
- Espoirs (de 13 à 16 ans – 125cc 2T ou 150cc 4T maximum). Âge maxi : ne pas avoir 17 ans au 1^{er} janvier.
- **Les classements des Féminines seront fait pour chaque catégorie.**

- **Mini kid : de 6 à 8 ans : (BE fortement conseillé)**

Des démonstrations éducatives pourront être organisées pour les catégories NJ ou LJ. (voir les RTS Activités éducatives).

- **Catégorie Elite** : Pour les pilotes ayant 17 ans au 1/01/2017 ou participant à un championnat de France de cross ou d'enduro. Ces pilotes pourront participer à l'épreuve, mais ne seront pas classés au championnat. **(Il ne marquent pas les points sur les épreuves auxquelles ils ont participées)**

ART. 5 – CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES.

Les contrôles administratifs et techniques auront lieu le matin de l'épreuve, de 8h à 10h00. Ils peuvent aussi avoir lieu en partie la veille. Dans tous les cas, voir le règlement particulier de l'épreuve.

Des contrôles de cylindrée pourront avoir lieu à n'importe quel moment de la journée, à charge aux pilotes de mettre à disposition une personne pour démonter et remonter la machine et de prévoir les pièces nécessaires. Le pilote désigné pour un contrôle de cylindrée devra présenter toutes les motos qu'il aura passées au contrôle technique et avec lesquelles il aura roulé. Les machines devront posséder la cylindrée, le châssis (cadre et bras oscillant) et le diamètre des roues d'origine, le reste étant libre. Tout coureur qui n'aura pas satisfait aux vérifications techniques et administratives aux horaires prévus se verra refuser le départ sauf décision contraire du Jury.

ART. 6 – CLASSEMENTS

Le classement est établi en cumulant les temps des spéciales et des pénalités. Le pilote ayant réalisé le plus petit temps est déclaré vainqueur de sa catégorie.

Il y aura un classement par catégorie. Les points Championnat seront attribués aux 15 premiers pilotes de chaque catégorie selon le barème suivant : 20, 17, 15, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

L'organisateur pourra établir un classement Scratch pour les 65cc, Espoirs 85cc (benjamins , minimes, cadets) et Espoirs 125cc . (Nota : à condition qu'ils aient le même nombre de spéciales)

ART. 7 – TITRES ET RECOMPENSES

Pour toutes les épreuves, une récompense sera obligatoirement offerte aux **3 premiers pilotes de chaque catégorie** .

Des titres de Vainqueurs du championnat d'Auvergne- Rhone Alpes seront décernés aux premiers des classements suivants :

Les catégories sont les suivantes :

- Poussins (de 7 à 10 ans – 65cc maximum)
- Benjamins (de 9 à 11 ans – 85cc 2T maximum) Âge maxi : ne pas avoir 12 ans au 1^{er} janvier.
- Minimes (de 12 à 13 ans – 85cc 2T ou 150cc 4T maximum) Âge maxi : ne pas avoir 14 ans au 1^{er} janvier.
- Cadets (de 14 à 15 ans – 85cc 2T ou 150cc 4T maximum) Âge maxi : ne pas avoir 16 ans au 1^{er} janvier.
- Espoirs (de 13 à 16 ans – 125cc 2T ou 150cc 4T maximum). Âge maxi : ne pas avoir 17 ans au 1^{er} janvier.

Les pilotes ayant 17 ans au premier Janvier 2017 seront hors classement.

Les pilotes participants à un championnat national d'enduro, cross, endurance TT....seront exclus du classement général du championnat mais peuvent rouler sur l'épreuve (sans prendre les points)

ART 8 – PROTECTION DES PILOTES

Lors des reconnaissances, des entraînements et des courses, les pilotes devront être équipés :

- d'un casque avec la norme ECE 22/05,
- d'une protection pectorale : la norme EN 14021 est fortement recommandée,
- d'une protection dorsale : la norme EN 1621-1 ou 1621-2 est obligatoire,
- d'un gilet intégral (protections pectorale et dorsale intégrées) : la norme EN 1621-1 ou 1621-2 est obligatoire et la norme EN 14021 est fortement recommandée,
- d'une paire de bottes de moto, en cuir ou en matériaux synthétiques (homologuées),
- d'une paire de gants en cuir ou matière équivalente,
- d'un pantalon renforcé
- d'un vêtement en matière résistante qui couvre les bras.

Les casques de plus de 5 ans ou en mauvais état pourront être retirés par les Commissaires Techniques.

Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire. Tout pilote présentant un équipement non conforme sera refusé par le Directeur de course.

ART. 9 – MACHINES

Les cylindrées imposées sont 65 cc 2T, 85 cc 2T, 125 cc 2T et 150 cc 4T maximum, munies d'une boîte à vitesses (cylindrées aux normes des constructeurs). Les motos automatiques sont acceptées **pour les Minikids**.

Les 50cc sont bien entendus acceptés. La catégorie du pilote dépend de son âge au 1° Janvier de l'année en cours

La moto doit être propre. Les Commissaires Techniques vérifieront principalement :

- la présence de la protection du pignon de sortie de boîte,
- la présence des embouts des poignées et du guidon,
- la présence de la mousse de guidon,
- le niveau sonore suivant la discipline (méthode 2m max),
- les leviers (ils ne doivent pas être cassés),
- le coupe-circuit en état de marche,
- les plaques de couleur bleue, numéros blancs, lisibles (hauteur mini des chiffres : 70 mm) pour les mini kids, poussins et benjamins,
- les plaques de couleur blanche, numéros noirs, lisibles (hauteur mini des chiffres : 70 mm) pour les minimes, cadets et espoirs).

Chaque pilote doit avoir sur lui une bougie de rechange et une clé à bougie afin de ne pas pénaliser le groupe.

ART. 10 – DEROULEMENT DES EPREUVES.

Le circuit ne doit en aucun cas emprunter (ni même traverser) une voie ouverte à la circulation sans un usage privatif.

La totalité du parcours de l'épreuve doit se trouver sur un domaine privé ou sur des voies à usage privatif.

Le circuit doit être tracé en formant une boucle dont le départ et l'arrivée doivent être à proximité du parc coureurs.

La boucle doit être composée au maximum de deux tronçons de liaison et d'un tronçon de spéciale.

Il est impératif d'accorder des périodes de repos aux pilotes (voir les RTS). Après avoir parcouru la liaison, ils devront marquer un temps de repos avant de s'élancer dans la spéciale (voir les RTS).

La spéciale doit être entièrement balisée sur un terrain naturel, comprise entre 3 et 10 minutes, et pour les difficultés rajoutées de type motocross elles doivent être en nombre restreint et facilement contournables.

Tout obstacle artificiel, devra être validé par l'éducateur. Il pourra le supprimer si nécessaire.

Aucune mécanique ne sera réalisée par une personne autre que le pilote durant ce temps.

Dès la sortie de la spéciale, les pilotes devront ravitailler au parc coureurs et marquer une pause de 45 minutes minimum **selon la catégorie** avant de repartir dans la boucle suivante. Les liaisons doivent être parcourues sur des portions larges et très sinueuses en dehors de circuits tracés. Elles ne doivent pas être rapides. Les difficultés doivent être franchies par l'ensemble des pilotes du plateau (**sauf pour les Mini kids**). Un tracé de contournement doit être prévu pour toutes les difficultés.

Le délégué au Jury devra parcourir avec l'organisateur la totalité des liaisons et devra, si nécessaire, faire modifier le tracé s'il le juge trop rapide ou avec des difficultés trop importantes ou dangereuses.

Des commissaires seront chargés d'aider les pilotes aux abords des zones de franchissement. Des marshalls en moto devront encadrer un groupe de 12 pilotes maximum, afin d'assurer la sécurité de ceux-ci (au minimum un devant et un derrière).

La SPECIALE

La spéciale doit être entièrement balisée, comprise entre 3 et 8 minutes, et ne doit pas comporter d'obstacles artificiels. Seul le relief du terrain naturel peut être aménagé.

La présence des parents ou des accompagnateurs ne sera pas tolérée sur la totalité de la spéciale (sauf en cas de panne)

Les spéciales de type ligne sont interdites.

Zone SP : une zone d'attente doit être balisée avant la spéciale. Elle permettra à tous les pilotes d'avoir le repos nécessaire indiqué dans les RTS. La mécanique est autorisée dans cette zone et dans le temps de repos imparti selon la catégorie du pilote.

Une fois cette zone passée, ni les parents, ni l'assistance peuvent intervenir. Le pilote entre au départ de la spéciale.

Une ambulance et un médecin (au minimum) doivent être présents près du départ de la spéciale.

Le temps de liaison entre chaque spéciale ne pourra pas être supérieur à **45 minutes. (voir RTS)**

De retour, le pilote devra avoir un temps de repos respectant les RTS de sa catégorie, afin de repartir pour sa boucle suivante.

Les pilotes ne pourront pas parcourir dans la journée :

- **plus de 4 fois la spéciale pour les catégories Poussins et Benjamins,**
- **plus de 4 fois la spéciale pour la catégorie Minimes – Cadets,**
- **plus de 5 fois la spéciale pour la catégorie Espoirs**

La présence des parents ou des accompagnateurs ne sera pas tolérée sur la totalité de la boucle et de la spéciale.

ART.11 – PROCEDURE DE DEPART

Ordre de départ :

L'ordre de départ de la 1^{ère} épreuve se fera dans l'ordre du classement du trophée de l'année précédente puis dans l'ordre du classement provisoire de l'année en cours et cela dès la seconde épreuve.

Un carton de pointage sera donné **à tous les pilotes** avec mise en place d'un pointage type contrôle horaire au départ. Les pilotes partiront par groupe de 12 maximum, toutes les minutes, afin de faciliter la gestion des départs. Chaque pilote pourra s'élancer toute la journée à la même minute (exemple : 10 h 13 mn, 11 h 13 mn, 14 h 13 mn, etc). Les pilotes devront être présents au moins 5 minutes avant l'heure de départ dans la zone parc fermé. Ils devront parcourir, moteur arrêté, en poussant leur machine, la distance qui les sépare de la zone de départ. Une zone de départ sera définie. Les pilotes pourront s'y positionner 1 minute avant le top départ, moteur éteint.

Au top départ, les pilotes auront 1 minute pour démarrer leur machine et s'élancer. Au-delà, ils devront sortir de la zone en poussant leur machine en direction de la liaison. La présence des parents n'est pas autorisée dans la zone de départ. Si un pilote prend le départ en retard, il lui sera infligé une pénalité de 60 secondes par minute de retard. Si le pilote ne prend pas le départ, moteur tournant, à l'heure fixée, il lui sera ajouté 10 secondes de pénalité.

Si le pilote ne respecte pas le code sportif et le règlement fédéral, il lui sera infligé une pénalité de 2 minutes par infraction constatée. Au-delà de 3 infractions, une exclusion sera prononcée par le Jury de l'épreuve.

ART.12 – RECLAMATIONS- PENALITE

Il est rappelé que le droit de réclamation, d'un montant de 75 euros, doit être déposé auprès du Directeur de course dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives aux classements) et qu'il doit être assorti, lorsqu'il suppose un démontage du moteur, d'une caution de 75 euros en plus.

Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera envoyée à la FFM avec le rapport de clôture. Il est rappelé que le Directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix, à l'arrivée, sans que le pilote puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Aide extérieure = 1 minute de pénalité (sauf en cas de panne)

Sanction pour non respect des consignes : 1 minute

ART.13 – OFFICIELS

Pour chaque épreuve, un Jury (ou arbitre) sera constitué. Il sera composé de :

Membres votants :

- Président du Jury,(ou arbitre)
- deux Commissaires sportifs,

Ces officiels seront au minimum Commissaires sportifs Enduro 1^{er} degré

Membres non-votants :

- le Directeur de course,
- le médecin,
- l'organisateur,
- le responsable du contrôle technique,
- le responsable du chronométrage,
- toute autre personne autorisée par le Jury.

ART.14 – REGLES ENVIRONNEMENTALES ET +

Environnement : Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. Il est obligatoire d'utiliser un tapis environnemental qui devra être constitué d'une semelle imperméable et de textile absorbant et dont les dimensions minimales sont de 2 m x 1 m. Le non-respect de ces règles entraînera :

Sanctions :

Non utilisation du tapis environnemental : 1 minute

Les tear-off sont interdits. En cas d'utilisation, le pilote sera disqualifié. Les roll-off sont autorisés.

Pour toute la durée de l'épreuve, le nettoyage à l'eau sous pression (jets d'eau, nettoyeur haute pression ..) des moto est strictement interdit. = Pénalité 5mn.

Tout bruit dans le parc coureurs au delà de 22h00 sera interdit

1° effraction : avertissement

2° effraction : exclusion du pilote